



30 octobre 2020

(20-7626)

Page: 1/1

Comité de l'agriculture

Original: anglais

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 28 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la **Thaïlande**. La notification concerne le recours à la clause de sauvegarde spéciale (**tableau MA:5**) pendant l'**année civile 2019**.

---

Conformément aux prescriptions en matière de notification et aux modes de présentation adoptés par le Comité de l'agriculture (document G/AG/2), la Thaïlande a l'honneur de vous informer qu'elle n'a pas recouru à la clause de sauvegarde spéciale en 2019.

---